



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du : Mardi 11 juillet 2023

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mme Laurence ANTIMI
MM. Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Edouard DELAMOTTE,
Philippe DI MARCO, Franck KODJABACHIAN, Antoine MANCINO,
Noël MANNINO, Mathieu SAVY, Patrick SCALA

Excusé(s) : Mmes Stéphanie CHAZAL, Rosette GERMANO, Véronique LAINE,
MM. Vincent CASERTA, Claude COLOMBO, Jean Louis DISTANTI,
Yassine KHELIF, Roger LORENZI, Mourath NDAW, William PONT
représenté par M. André VITIELLO

Assiste(nt) à la séance : Mme Florence DERBESY
MM. Maxime APRUZZESE, Raphaël BOUTIN, Arnaud DOUDET,
Laurent MOURET

MODALITES DE RECOURS

Les décisions prises par le Comité de Direction sont susceptibles de recours devant les Tribunaux compétents dans un délai d'un mois à compter de leur notification.

La recevabilité du recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le Comité de Direction approuve les procès-verbaux du Comité de Direction des 6 et 15 juin 2023 et le procès-verbal du Bureau Exécutif du 27 juin 2023.

2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président communique les dates de réunions de la saison prochaine :

- Assemblée d'Hiver → Samedi 11 novembre 2023 à 9h30 en présentiel. La date est avancée pour permettre aux délégués du District Grand Vaucluse de voter à la prochaine Assemblée Fédérale.
- Assemblée d'Été → Samedi 15 juin 2023
- Comités de Direction :
 - Mardi 12 septembre 2023 à 18h00
 - Mardi 24 octobre 2023 à 18h00

- Mardi 9 janvier 2023 à 18h00 (Pôle Espoirs)
- Mardi 19 mars 2024
- Mardi 28 mai 2024

- Séminaire des Présidents de Districts → Mardi 12 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

Le Président fait part de la nomination du nouveau DTR. Le jury, composé de MM. Hubert FOURNIER (DTN), Vincent CASERTA (élu en charge de l'ETR, Mme Cindy SAHED DEGAND (Chargée de mission RH) et Raphaël BOUTIN (DG), a reçu 5 candidats le lundi 10 juillet 2023.

Leur choix s'est porté sur M. Nicolas DUBOIS, actuel CTR Formation de la Ligue.

Il sera donc le nouveau DTR de la LMF à compter du 1^{er} août 2023.

3. NOMINATION DES COMMISSIONS RÉGIONALES – ANNEXE 1

Il est noté la démission de M. Joseph GAGLIANO, membre de la CRADR.

Les Membres du Comité de Direction valident la composition des Commissions Régionales.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

a. Dissolution de la Mutuelle des Sportifs

La dissolution de la MDS a été votée lors de son Assemblée Générale le 4 juin 2023. Cette dissolution va entraîner deux conséquences financières avec la perte du partenariat, soit 110 000 euros de recettes en moins sur le budget prévisionnel 2023/2024, et la recherche d'une autre assurance avec un risque d'augmentation de la part assurance licences. Des appels d'offres vont être lancées prochainement.

b. Demande de subvention exceptionnelle du District de Provence

Le Bureau Exécutif de la LFA a été sollicité par le District de Provence pour l'obtention d'une aide liée à l'impossibilité de déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif ANS Projets Sportifs Fédéraux durant la période de mises sous tutelle par la Ligue Méditerranée.

Le Président de la LFA a proposé que la LFA et la LMF allouent conjointement une aide exceptionnelle de 20 000 € ; 10 K€ par la LFA et 10 K€ par la LMF.

Les membres du Comité de Direction approuvent cette subvention exceptionnelle.

5. AFFAIRES SPORTIVES

a. Challenge de la Sportivité – amendes

Décision du Comité Directeur concernant les sanctions financières relatives au classement Fair-Play.

Le Comité Directeur,

Après étude des pièces versées au dossier,

Les personnes non-membres n'ayant participé ni aux délibérations, ni à la décision.

Jugeant sur pièce en première instance :

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 6 du Challenge de la Sportivité, il sera fait application, au terme de la saison 2022/2023 et en fonction des points de pénalisation obtenus par les différentes équipes engagées dans les compétitions organisées par la Ligue Méditerranée de Football, d'une sanction financière sous forme d'amende infligée aux clubs.

Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier, et notamment des classements fair-play, que les clubs ayant vu leur coefficient de Fair-Play être supérieur ou égal 1, 2, 3 et au-delà de 3 sont sanctionnés de respectivement 30, 60, 90 et 120 euros d'amende.

Par ces motifs, le Comité Directeur décide de sanctionner :

REGIONAL 1

- 30 euros : V. ST JEAN BEAULIEU – A.S. MAXIMOISE – U.S.M. ENDOUME CATALANS – SIX FOURS LE BRUSC – ST. MARSEILLAIS UNI.C.
- 60 euros : A.C. ARLESIEN – E.S. ST ZACHARIE – U.S. MANDELIEU LA NAPOULE
- 90 euros : A.S. MONACO F.C. 2 – U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU
- 120 euros : E.S. FOSSEENNE

REGIONAL 2 GROUPE A

- 30 euros : S.O. LONDAIS – S.C. DRAGUIGNAN – E.F.C. FREJUS ST RAPHAEL 2 – ENT.S. CANNET ROCHEVILLE 2 – GAP FOOT 05 – S. COURTHEZON JONQUIERES – A.S. GEMENOSIENNE – F.C. MOUGINS
- 60 euros : U.S. PEGOMAS – ET.S. LA CIOTAT – O. MONTELAIS

REGIONAL 2 GROUPE B

- 30 euros : SALON BEL AIR FOOT – F.A. VAL DURANCE – F.C. RAMATUELLOIS – A.S. CANNES 2 – LUYNES SPORTS – ST DIDIER ESP. PERNOISE
- 60 euros : U.S. CAP D’AIL – AUBAGNE F.C. – O. ST MAXIMIN.
- 90 euros : F.C. U.S. ST TROPEZ
- 120 euros : MAILLANE SDE

REGIONAL 2 GROUPE C

- 30 euros : BERRE SP.C. – U.S. AUTRE PROVENCE – HYERES F.C. 2 – A.S. MAZARGUES
- 60 euros : SP.C. TOULON 2 – U.S. CUERS PIERREFEU
- 120 euros : ET.S. MILLOISE

REGIONAL 1 FEMININ

- 30 euros : F.C.F. MONTEUX VAUCLUSE – A.S. BOUC BEL AIR

REGIONAL 1 FUTSAL

- 30 euros : FUTSAL CLUB PORT DE BOUC – ISSOLE FUTSAL – S.C. MANDELIEU 2RUE

U20 R Groupe A

- 30 euros : V. ST JEAN BEAULIEU – U.S.M. ENDOUME CATALANS – F.C. MARTIGUES – G.J. MOYENNE DURANCE
- 60 euros : SP.C. TOULON – A.S. CANNES
- 90 euros : SUD LUBERON ENT.S.
- 120 euros : A.S. GEMENOSIENNE

U20 R Groupe B

- 30 euros : E.P MANOSQUE – U.S. CAP D’AIL
- 120 euros : S.C. MONTREDON BONNEVEINE

U20 R Groupe C

- 30 euros : O. ROVENAIN – G.J. LUYNES AIX ATHLETICO UNI. – ENT.S. CANNET ROCHEVILLE
- 60 euros : R.C. PAYS DE GRASSE

U18 R1

- 30 euros : A.S. AIX EN PROVENCE – A.S. CAGNES LE CROS – MARIIGNANE GIGNAC F.C.
- 60 euros : E.S. CANNET ROCHEVILLE – ISTRES F.C. – O. MONTELAIS
- 120 euros : F.C.L. MALPASSE

U18 R2

- 30 euros : U.S. CH. GDE BASTIDE – CAVIGAL NICE – F.C. MARTIGUES – A.S. GEMENOSIENNE
- 60 euros : F.C. MOUGINS – A.S.P.T.T. MARSEILLE

U17 R Groupe A

- 30 euros : BUREL F.C. – A.C. ARLESIEN – R.C. PAYS DE GRASSE – GARDIA CLUB
- 60 euros : A.S. AIX EN PROVENCE – F.C.L. MALPASSE – F.C. MOUGINS

U17 R Groupe B

- 30 euros : A.S. CAGNES LE CROS – MARIGNANE GIGNAC C.B. F.C. 2 – A.S. GEMENOSIENNE – A.S. MONACO 2 – S.C. MONTREDON BONNEVEINE
- 60 euros : SP.C. AIR BEL – A.S. MAZARGUES

U16 R1

- 30 euros : ENT.S. CANNET ROCHEVILLE – F.C. MOUGINS – O. ROVENAIN -
- 60 euros : BUREL F.C.

U16 R2

- 30 euros : U.S. CUERS PIERREFEU – AUBAGNE F.C. – ENT. ST SYLVESTRE N.N. – U.S.M. ENDOUME CATALANS – G.J. DURANCE VERDURON
- 60 euros : A.S. CANNES – SP.C. TOULON

U15 R Groupe A

- 30 euros : SP.C. AIR BEL – A.S.P.T.T. MARSEILLE – S.O. CAILLOLAIS – A.S. CANNES – U.S. CAP D'AIL

U15 R Groupe B

- 30 euros : A.C. LE PONTET VEDENE

U14 R1 Groupe A

- 30 euros : A.C. ARLESIEN – ISTRES F.C.

U14 R1 Groupe B

- 30 euros : A.S. MONACO F.C.

U14 R2 Groupe A

- 30 euros : ENT.S. CANNET ROCHEVILLE

U14 R2 Groupe B

- 30 euros : G.J. LUYNES AIX ATHLETICO UNI.

U14 R2 Groupe C

- 30 euros : A.S. CAGNES LE CROS
- 120 euros : E.F.C. FREJUS ST RAPHAEL

U14 R2 Groupe D

30 euros : CAVIGAL NICE

U18 FUTSAL

NEANT

U18 F. R1

NEANT

U18 F. R2 Groupe A

- 30 euros : GR. F. MILAGRANS – U.S. CADERIENNE

U18 F. R2 Groupe B

- 30 euros : J.S. JUAN LES PINS

Les Membres du Comité de Direction approuvent ce Challenge de la Sportivité.

b. Dates de reprises des Compétitions saison 2023/2024

◆ Championnats Ligue

- Régional 1 dimanche 27 août 2023
- Régional 2 dimanche 10 septembre 2023
- R1 Féminin dimanche 10 septembre 2023
- R1 Futsal samedi 23 septembre 2023
- U20 Régional_ samedi 16 septembre 2023
- U18 R1 – U18R2 dimanche 10 septembre 2023
- U17 R dimanche 10 septembre 2023
- U16 R1 – U16R2 dimanche 10 septembre 2023
- U15 R dimanche 10 septembre 2023
- U14 R samedi 09 septembre 2023
- U18FR1 - U18FR2 samedi 01 octobre 2023
- U18 FUTSAL samedi 01 octobre 2023

◆ Coupes Méditerranée (1^{er} Tour)

- Coupe Séniors dimanche 22 octobre 2023
- Coupe Féminines dimanche 19 novembre 2023
- Coupe U20R – U14R samedi 21 octobre 2023
- Coupe U17R – U15R dimanche 19 novembre 2023
- Coupe U16R1 – U16R2 dimanche 19 novembre 2023
- Coupe U18FR1 – FR2 samedi 18 novembre 2023
- Coupe U15F dimanche 19 novembre 2023

6. IR2F

a. Formation Initiale en Arbitrage

Maxime APRUZZESE, C.T.R.A, présente le plan de fidélisation de la saison 2023/2024 qui vise à passer la FIA sur 3 jours de découverte, à l'issue desquels le stagiaire pourra faire sa licence et couvrir son club pour le statut de l'arbitrage, ainsi que 14h00 de formation continue dispensée dans la continuité des 3 jours de découverte.

Ce nouveau format permet un meilleur suivi des stagiaires mais également un meilleur accompagnement sur le plan technique (lois du jeu retravaillées pendant la formation continue) et une meilleure valorisation des formateurs (prise en charge financière par la Ligue et le District).

Coût financier :

- 190 € à la charge du stagiaire (- 2 x 15 € de bons de formation) soit 160 €
- 12,5 € par stagiaire à la charge du district
- Rémunération, indemnités kilométriques + repas des formateurs à la charge de la Ligue.

Les Membres du Comité de Direction approuvent ce nouveau format et la tarification associée.

7. AFFAIRES DIVERSES

a. Opération LFA mini buts

La LFA souhaite relancer l'opération de co-financement de mini-buts de foot à 5 Ligues-Districts afin de favoriser l'achat de mini-buts de foot à 5 pour tous les clubs ayant une école de football. L'objectif est triple : améliorer les conditions d'entraînement au sein des écoles de football, la qualité des plateaux organisés par les Districts, lisse l'investissement sur plusieurs saisons. Tous les clubs affiliés actifs comprenant au minimum 10 licenciés U6-U9(M ou F) et/ou 10 licenciées U10F-U11F seront

éligibles à l'opération. La FFF est prête à s'engager à cofinancer la moitié de l'opération et le BELF souhaite par ailleurs que les territoires cofinancent à hauteur de 30 % l'opération et les clubs 20 %.

Pour la LMF, le montant prévisionnel de participation s'élèverait :

- Ligue → 65 359 €
- District des Alpes → 4 017 €
- District de la Côte d'Azur → 13 082 €
- District du Grand Vaucluse → 11 997 €
- District de Provence → 23 071 €
- District du Var → 13 191 €

Les Présidents des Districts des Alpes – Côte d'Azur – Grand Vaucluse – Provence sont favorables à cette opération. Le représentant du District du Var, en l'absence de M. Willy PONT, ne pouvant s'engager, fera un retour dès lundi.

Il sera précisé à la LFA si le territoire s'engage sur un co-financement échelonné sur 1 ou 2 saisons.

b. Contestations classements/affectation CRA

Le Comité de Direction,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance du courrier en date du 03.07.2023 de la part de M. Oualid KRID, adressé au Comité de Direction afin de contester la publication des classements arbitres 2022/2023 et les affectations pour la saison 2023/2024, ainsi qu'un rapport d'observation.

Considérant que M. KRID joint à son courriel, le rapport d'observation d'une rencontre sur laquelle il officiait le 25 mars 2023, soulignant que ce document ne reflète pas la réalité des faits.

Qu'il relève des incohérences de la part de l'observateur et notamment :

- L'observateur retient la non-application des lois du jeu dans la mesure où deux joueurs avaient les chaussettes trouées alors qu'il ne s'agit pas d'une infraction au sens de la loi 4 de l'IFAB.
- L'observateur retient l'absence de signalisation claire, en prenant comme exemple un hors-jeu à la 25^{ème} minute. M. KRID transmet une vidéo de la rencontre laissant apparaître qu'il ne signale pas de hors-jeu à la 25^{ème} minute, mais une faute.
- L'observateur retient l'absence de signalisation d'un Coup de pied de coin à la 61^{ème} minute. M. KRID transmet une vidéo de la rencontre laissant apparaître un signalement compris par les acteurs du jeu.

Considérant que M. KRID souligne également que le rapport d'observation a été réceptionné le 29 mai 2023 alors que la rencontre s'est déroulée le 25 mars 2023.

Qu'il indique qu'avant le classement rendu par ledit observateur, il se classait à la 3^{ème} place, et que désormais, il est classé à la 6^{ème} place, entraînant une non-accession au niveau supérieur la saison prochaine.

Attendu que l'article 15 du Règlement Intérieur de la C.R. des Arbitres prévoit que « *Les observateurs auront l'obligation de suivre un protocole de communication en phase avec les documents dématérialisés mis en place. Ils devront valider leur rapport dans le délai imparti de 5 jours à compter du jour du match observé et respecter la règle de nommage des fichiers et de l'objet du mail à transmettre.* »

Que le Comité de Direction relève que ledit rapport n'a pas été transmis dans les délais.

Considérant qu'au regard de ce qui précède il apparaît que ledit rapport mentionne des erreurs d'interprétation de faits de jeu.

Que le Comité de Direction estime ainsi que cette observation ne peut être retenue dans le classement dudit Officiel.

Considérant toutefois qu'aucune nouvelle observation ne peut être effectuée avant le début de la prochaine saison, pour remplacer cette dernière erronée et établir un nouveau classement.

Attendu en outre qu'il ressort des dispositions de l'article 11 du Statut de l'Arbitrage que : « Les arbitres sont nommés par le Comité de Direction de la Ligue Régionale, sur proposition de la C.R.A, pour les arbitres de Ligue, y compris les arbitres Futsal régionaux ».

Considérant que le Comité de Direction constate, et regrette, que le classement 2022/2023 et les affectations des Officiels pour la saison 2023/2024 ont été publiés sur le site de la Ligue le 06 juin 2023. Que ce dernier n'a pourtant pas fait l'objet d'une validation par le présent Comité et ne peut ainsi être considéré comme définitif.

Considérant que le Comité de Direction estime ainsi qu'il convient d'intégrer M. Oualid KRID à la catégorie Arbitre Assistant Elite pour la saison à venir, et de publier les classements et affectations en ce sens.

Par ces motifs,

- le Comité de Direction décide de nommer M. Oualid KRID à la catégorie Arbitre Assistant Elite pour la saison 2023/2024. La catégorie AR1 sera donc ainsi constituée :

Catégories	Noms Prénoms	Classement	Affectation Saison 2023/2024	Districts
AR1	DJIANE Jullien	1	ARE	P
	KERBA Lyes Hadji	2	ARE	P
	MARY Alexandre	3	ARE	CA
	CHAHBI Hicham	4	ARE	P
	BOUMENDIL Pascal	5	ARE	V
	KRID Oualid	6	ARE	A
	BARLOZZI Julien	7	AR1	CA
	MAZOUNI Madjid	8	AR2	P
	LEPORATI Loris	NC	AF3	CA
	RAHAL Nébyl	NC	FFU2	V
	OUHAMI Yacine	NC	Arrêt Arbitrage	V
	ABID Djaoued	NC	Muté	P

- le Comité de Direction valide toutes les autres affectations publiées sur le site de la Ligue et disponibles sur le lien suivant : <https://mediterranee.fff.fr/simple/classements-et-affectations-des-arbitres-regionaux-3/>

c. Affaires courantes

Le Comité de Direction enregistre les dossiers suivants :

- Affiliations

564564 – OLYMPIQUE BONNIEUX

564530 – ACADEMIE CLUB FLAYOSCAISE

- Fusions créations

582542 – SUD LUBERON ENTENTE

581718 – FC CADENET LUBERON

→ 564533 – SPORTING CLUB LUBERON

516459 – ES VALLEE DES BAUX DE MAUSSANE

527808 – ES PIERREDON MOURIES

→ 564464 – FC ALPILLES

581807 – FC ENTRAIGUES

503117 – SC ALTHEN LES PALUDS

→ 564568 – FC ENTRAIGUES ALTHEN

- Fusions absorptions

529755 – FC MOLLEGES absorbant le club 522702 – US EYGALIERES

517380 – AS BOUC BEL AIR absorbant le club 548651 – AV. SIMIANE COLLONGUE

La séance est levée à 19h30.

Le Président de Séance
M. Eric BORGHINI



ANNEXE 1 – COMITE DE DIRECTION

11 juillet 2023

Nomination des Commissions Régionales

* Les Commissions CR Discipline – C.R. Appel Disciplinaire – CR du Statut de l'Arbitrage et C.R.C.C. étant nommées pour 4 ans, il ne s'agit pas d'une nouvelle nomination.

Commission Régionale de Discipline *		
Président	Jean-David	BONNET
Membre	Patricia	CANDRE
Membre	Béatrice	DELESTRASSE
Membre	Laure	JARDRI
Membre	Pierre	MARTIN
Membre (CRA)	Jean-François	SOTO
Membre	Joseph	TRITZ
Instructrice Titulaire	Julien	BLANC
Instructrice Suppléante	Camille	TORRENTE

Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire *		
Président	Loïc	ALVAREZ
Membre	Gérard	ARNAUD
Membre	Thierry	BOREL
Membre (CRA)	Nicolas	DERMESROPIAN
Membre	Nicolas	JOCKEY
Membre	Thierry	TAMISIER
Membre	Xavier	TORBIERO
Membre	Jean-Jacques	VAYTET

Commission Régionale de Statuts et Règlements		
Président	Yassine	KHELIF
Membre	Fernand	AUREILLE
Membre	Gérard	FRANTZ
Membre	Ray	SARI
Membre	Tahar	ZIANE

Commission Régionale des Activités Sportives		
Président	Henri	BELLEZZA
Membre	Bernard	CARTOUX
Membre	Patrick	FAUTRAD
Membre	Bruno	GARCIA
Membre	Christian	GOSMAR
Membre	Georges	HERRADA
Membre	Sandra	ROMEO
Membre	Serge	SCARINGI

Commission Régionale des Délégués		
Président	Pierre	GALEA
Co-Président	Philippe	DI MARCO
Membre	Roger	ANTONELLI
Membre	Gérard	FRANTZ
Membre	Claude	GOUT
Membre	Yassine	KHELIF
Membre	Yveline	LALLIER

Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage *		
Président	Patrick	BEL ABBES
Membre (Arbitre)	Stéphanie	CHAZAL
Membre (Arbitre)	Claude	COLOMBO
Membre (Club)	Jean Louis	DISTANTI
Membre (Arbitre)	Oualid	KRID
Membre (Club)	Patrick	MICHELUCCI
Membre (Club)	André	VITIELLO

Commission Régionale des Arbitres		
Président	Karim	ABED
Membre	Denis	SOTO
Membre (Elu et CFA)	Claude	COLOMBO
Membre	Stéphanie	CHAZAL
Membre (CD)	Philippe	DI MARCO
Membre	Hicham	AJJANI
Membre	Florent	BATTA
Membre	Florian	BREVET
Membre	Jérôme	CASCALES
Membre	Jean-Michel	DERMADIROSSIAN
Membre	Abdelrazac	EL KHEMIR
Membre	Choukri	GHZAL
Membre	Vincent	PACE
Membre	Nicolas	PEZZOLI
Membre	Fabrice	POREE
Membre n'ayant jamais pratiquée l'arbitrage - Conseillère du Président CRA	Annabelle	RINAUDO
Membre (CRD)	Jean François	SOTO
Membre	Mohamed	TAA

En charge de l'Optimisation de la Performance	Claude	TELLENE
Membre (CRADR)	Nicolas	DERMESROPIAN
Membre	Maxime	APRUZZESE
Membre (Educateur)	Jean-Louis	DISTANTI
Membre (CDA Alpes)	Simon	AMZALLAG
Membre (CDA Côte d'Azur)	Gilles	ERMANI
Membre (CDA Grand Vaucluse)	Jean Daniel	COLLEMAN
Membre (CDA Provence)	Lionel	D'ANTONIO
Membre (CDA Var)	Pierre	HOLLECKER

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Président	Patrick	SCALA
Membre	Patrice	BULLY
Membre	Pierre	ALCOVERRO
Membre	Patrice	MBEG NDENGA
Membre	Jean-Claude	TOURREL
Membre (Alpes)	Guillaume	DOMINICI
Membre (Côte d'Azur)	Marc	ERTEO
Membre (Grand Vaucluse)	Jean Paul	LASSAGNE
Membre (Provence)	Philippe	SANNA
Membre (Var)	Gérard	IVORA

Commission Régionale Bénévolat / Mixité

Présidente	Cathy	DARDON
Membre	Laurence	ARATA
Membre	Malika	BENALI
Membre	Sylvie	ESPEL
Membre	Thomas	MARTINI
Membre	Caroline	POLIZZI
Membre	Hocine	RACHID
Membre	Laurence	RAVEL
Membre	Muriel	SERRE

Commission Régionale du Fonds d'Aide au Football Amateur

Président	Yassine	KHELIF
Membre	Pierre	ALCOVERRO
Membre	Mathieu	SAVY
Membre	Patrick	SCALA
Membre	Florence	DERBESY

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football

Présidente	Rosette	GERMANO
Membre	Stéphane	BELMONTE
Membre	Vincent	CASERTA
Membre (CTR Formation)	Nicolas	DUBOIS
Membre (DTR)	Nicolas	DUBOIS
Membre	Christophe	VIDUSSI

Membre	Daniel	VINCENT
Membre (GEF)	Bernard	MICONNET
Membre (UNECATEF)	Philippe	BURGIO
Membre (U2C2F)	Dominique	CIONCI

Commission Régionale Technique		
Président	Vincent	CASERTA
Membre	Laurence	ANTIMI
Membre	Amadou	DIATTA
Membre	Louis	DI MARCO
Membre (réfèrent Pôle Espoirs)	Jean Louis	DISTANTI
Membre	Nicolas	DUBOIS
Membre	Thomas	FORTUNATO
Membre	Laurent	LAUZUN
Membre (DTR)	Nicolas	DUBOIS
Membre	Jean François	VERGER
Membre (Alpes)	Cyril	ROUVIER
Membre (Côte d'Azur)	Rosette	GERMANO
Membre (Grand Vaucluse)	Stéphane	LEVEQUE
Membre (Provence)	Christophe	MAUREAU
Membre (Var)	Nalia	DOUNGOUMA FOKY

Commission Régionale de Labellisation		
Président	Vincent	CASERTA
Membre (CTR DAP)	Claire	CHAMBON
Membre (Club)	Antoine	MANCINO
Membre (DTR)	Nicolas	DUBOIS
Membre (élu Alpes)	Christophe	BELLARD
Membre (CTD Alpes)	Pierre-Yves	BERNIER
Membre (élu Côte d'Azur)	Pascal	BISTARELLI
Membre (CTD Côte d'Azur)	Christophe	DUPONT
Membre (élu Grand Vaucluse)	Julien	BERANGIER
Membre (CTD Grand Vaucluse)	Mounir	BENSALAH
Membre (élu Provence)	Christophe	MAUREAU
Membre (CTD Provence)	Julien	LECOEUR
Membre (CTD Provence)	Stéphane	RICHARD
Membre (élu Var)	Jean Paul	PERON
Membre (CTD Var)	Ludivine	REGNIER

Commission Régionale Médicale		
Président	Roger	LAURENZI
Membre	Alain	BABIKIAN
Membre	Julien	COSTA
Membre	Mathieu	COSTA
Membre	Elodie	BELTRAME
Membre	Yannick	DIRIG
Membre	Nicolas	MIALHE

Membre	Hicham	MESSADIA
--------	--------	----------

Commission Régionale ANS

Présidente	Véronique	LAINÉ
Membre	Patrick	BEL ABBES
Membre	Mathieu	SAVY
Membre	Raphaël	BOUTIN
Membre	Florence	DERBESY

Commission Régionale de Contrôle des Clubs *

Président	Joseph	GAGLIANO
Membre	Thierry	BOREL
Membre	Maxime	BERSAN
Membre	Georges	JULLIAN
Membre	Aymane	KRHILLI
Membre	André	MARLETTA
Membre	Henri	REYNOUD
Membre	Thierry	TAMISIER
Membre	Laurent	THURIET
Membre	Roland	VARTANIAN

Commission Régionale des Actions Citoyennes et Sociales

Président	Mourath	NDAW
Membre	Bacchi	ANOUAR
Membre	Stéphanie	CHAZAL
Membre	Valérie	TOMASSONNE

Comité de pilotage de l'IR2F

Membre	Laurence	ANTIMI
Membre	Vincent	CASERTA
Membre	Claude	COLOMBO
Membre	Edouard	DELAMOTTE
Membre	Mathieu	SAVY

Commission Régionale des Surveillances des Opérations Electorales

Président	Xavier	TORBIERO
Membre	Béatrice	DELESTRADÉ
Membre	Nicolas	JOCKEY
Membre	Thierry	TAMISIER
Membre	Jean-Jacques	VAYTET

Cellule Régionale des Volontaires

Membre	Eric	BARUTEAUD
Membre	Marie Lise	DI RUSSO
Membre	Maurice	PINERI

Commission Régionale Handisport et Sport Adapté		
Président	Vincent	CASERTA
Membre	Joffrey	CHIRON
Membre	Rosette	GERMANO
Membre	Jacques	MIZZI
Membre	Julie	SALIGNON